



**Campagne de collecte des plastiques agricoles, des cordages
plastique et des filets d'enrubannage**
Modalités pratiques

Du lundi 1^{er} juin au vendredi 26 juin 2026

1. Préambule :

BEP Environnement organise la campagne de collecte des plastiques agricoles, des cordages plastique et des filets d'enrubannage **du lundi 1^{er} juin au vendredi 26 juin 2026**.

En 2026, le prix unitaire à réclamer lors du versage des plastiques agricoles sur les sites de BEP Environnement est dès lors de 232,32 €/tonne TTC pour tenir compte de nos couts logistiques et administratifs et du coût de traitement.

Le coût réclamé est le coût réel de l'opération, sans aucune marge bénéficiaire pour BEP Environnement. Il tient compte des coûts de reprise, de traitement et de valorisation des différentes matières, de la logistique et des frais administratifs. Le cout de rechargement et de traitement via une filière spécialisée coute à lui seul 210,54 €/tonne TTC).

Depuis 2025, suite au moratoire sur les subsides décidés par le Gouvernement wallon, l'opération ne bénéficie plus d'aide financière de la Région wallonne. De plus, le marché de recyclage des plastiques agricoles est un marché spécifique très variable avec un prix unitaire en nette augmentation ces dernières années. Ces deux facteurs expliquent l'augmentation du prix en 2026.

2. Les déchets concernés :

- ✓ Les plastiques agricoles semi-propres tels que les bâches de couverture des silos, les plastiques de protection contre le gel et les films d'enrubannage ;
- ✓ Les cordages en plastique (nylon) et les filets d'enrubannage ayant servis à protéger des ballots issus de presses à balles rondes en matière plastique polyéthylène qui auront été au maximum nettoyés pour enlever la paille subsistante.

3. Les consignes à respecter :

***Nous comptons sur vous et le respect de ces consignes, sachant que le bon tri est la
meilleure garantie d'un recyclage de qualité !***

Pour la collecte des plastiques agricoles, il est demandé de :

- ✓ Brosser et plier les plastiques agricoles en paquets non ficelés de 20 kg maximum ;
- ✓ Ne pas mélanger les plastiques agricoles avec d'autres matières telles que terre, déchets de foin, autres types de bâches (par ex Top tex), bidons plastiques, bottes de ficelle,...

Les paquets ficelés ne seront pas acceptés

En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble pourra être refusé

Pour la collecte des cordages en plastique (nylon) et des filets d'enrubannage, il est demandé de :

- ✓ Ne pas mélanger les ficelles avec d'autres déchets tels que
 - Les emballages de produits phytosanitaires ou autres bidons plastiques ;
 - Les gants de fouille ;
 - Les sacs d'aliments et d'engrais ;
 - Les filets ;
 - ...
- ✓ Conditionner les ficelles en botte avant dépôt ;
- ✓ Les apporter si vous le souhaitez dans des big-bags ou des sacs.

En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble pourra être refusé

4. Les 4 sites de dépôt des déchets :

Site intégré de gestion des déchets (SIGD) - Floreffe

Adresse du site : **Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe**

Heures d'ouverture : accessible sur rendez-vous uniquement

Centre de Transfert de Ciney - Biron

Adresse du site : **Rue du Marché Couvert à 5590 Ciney (Biron)**

Heures d'ouverture : accessible sur rendez-vous uniquement

Centre de Transfert de Philippeville - Vodecée

Adresse du site : **Rue de Merlemont à 5660 Philippeville (Vodecée)**

Heures d'ouverture : accessible sur rendez-vous uniquement

Centre de Transfert de Gedinne - Malvoisin

Adresse du site : **Route de Bouillon à 5575 Gedinne (Malvoisin)**

Heures d'ouverture : accessible sur rendez-vous uniquement

5. La procédure de dépôt :

Nous vous demandons de remplir le formulaire en ligne disponible sur le site internet de BEP Environnement : <https://www.bep-environnement.be/collecte-des-plastiques-agricoles/>

Un de nos collaborateurs reprendra contact avec vous par téléphone afin de fixer un rendez-vous et organiser le dépôt des matières sur un de nos sites.

S'il ne vous est pas possible d'accéder au site internet ou que vous rencontrez des difficultés techniques, vous pouvez prendre contact avec Madame Catherine Saintenoy au 081/718.234 ou par mail via l'adresse agriculteurs@bep.be.

Pour une bonne organisation de cette campagne de collecte, les inscriptions seront clôturées le 17 juin 2026.

Une fois le **rendez-vous fixé**, vous pourrez vous présenter sur la bascule du site au moment défini et suivre les instructions de versage expliquées par le personnel sur site.

Nos sites n'étant pas équipés pour gérer de l'argent liquide, nous vous demandons d'effectuer les paiements comptant sur place uniquement par carte bancaire.